



**FINANCES  
PUBLIQUES**

# Informatique

## Compte rendu du groupe de travail du 1<sup>er</sup> février 2018

*Ce que demande et continuera de demander la **CFDT Finances publiques**, c'est que, avant ses prises de décisions, la DG se préoccupe de l'**impact au niveau de ses agents** !*

*Le discours de la majeure partie des organisations syndicales présentes a d'ailleurs été un écho à la liminaire de la **CFDT Finances publiques**.*

*De plus, le 30 janvier, lors du Comité Technique de Réseau, le directeur général a été dans le sens rappelé par la **CFDT Finances publiques** dans sa liminaire. « Le directeur général a indiqué qu'il prônait le retour à un dispositif de contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens permettant à la fois de disposer d'une **visibilité sur les objectifs poursuivis** et, de fait, de répondre à la demande de visibilité des personnels sur les évolutions à venir. » (extrait du compte rendu de la CFDT Finances publiques)*

Le **Comité Action Publique 2022**, décidé par le Premier Ministre en septembre 2017, suscite l'inquiétude des agents. La DGFIP sera-t-elle en mesure de conserver son informatique ? Pour le chef de service des Systèmes d'Information, le maître mot est internalisation mais sans possibilité d'embaucher plus d'informaticiens. « La colonne vertébrale, celui de la maîtrise technique, du pilotage est chez nous ».

Dixit le chef de service, la DGFIP n'est plus seule en course et doit faire face à la concurrence d'autres directions des systèmes d'information de l'Etat.

Certes, sur le sujet de l'emploi de prestataires externes pour réaliser la saisie des fiches hypothécaires dans Fidji stock, la réponse du chef de service se veut rassurante : « il est beaucoup moins agressif et odieux que d'externaliser du développement ! ».

Mais, comme l'a indiqué le directeur général au CTR du 30 janvier, le thème « numérisation » est une des têtes de chapitre des sujets en discussion actuellement.

Pour la **CFDT Finances publiques**, il faut, plus que jamais, être vigilant quant aux conséquences induites par les annonces gouvernementales !

C'est pourquoi la **CFDT Finances publiques** a posé la question de la possible suppression de la taxe d'habitation. Là aussi, le chef de service SI s'est voulu rassurant : « il est compliqué de supprimer un impôt . Les équipes sont déjà bien occupées en ce moment. »

## Fiches à l'ordre du jour :

Fiche n° 1 : Travaux engagés pour la modernisation des applications

Fiche n° 2 : Élargissement des trajectoires de modernisation

Fiche n° 3 : Les développements de logiciels pour la gestion du prélèvement à la source

Fiche n° 4 : Libération de salles d'hébergement informatique

Fiche n° 5 : Assistance informatique de la DGFIP

Fiche n° 6 : Rattachement fonctionnel et administratif des ESI et de l'assistance des DOM à la DiSI Sud-Est

Fiche n° 7 : Déploiement de l'outil 3E de suivi des emplois, des effectifs et des missions

Fiche n° 8 : Concours d'inspecteur principal des finances publiques : introduction d'une option portant sur les systèmes d'information

Fiche n° 9 : Nouvelles règles d'affectation : application dans la sphère informatique

Fiche n° 10 : Clic'ESI : adaptation du dispositif de production à la volumétrie adressée par les services

## Modernisation : il y a urgence !

Objectif 2022 : il est urgent d'abandonner le navire GCOS de BULL-ATOS.

L'année 2018 est réservée à l'étude de tous les moyens qui peuvent être mis en œuvre pour y arriver : en complément de la conversion appuyée sur l'outil « traducteur » BluAge, étude de transfert sur machine Z-OS, sur machine Linux,...Chaque équipe de SI s'est vue confier une possible porte de sortie. En fin d'année, les enseignements seront tirés de ces travaux.

La matrice technologique contient les langages informatiques PHP, JAVA (qui est le centre de gravité) et COBOL. La **CFDT Finances publiques** a reçu une fin de non recevoir à sa demande d'ajouter d'autres langages (comme les langages R ou Python).

## Prélèvement à la source : attention, impact !

En fin d'année 2017, les organisations syndicales avaient relevé la publicité d'un marché public lié à l'assistance téléphonique pour le PAS. Pour le chef de service, « ceci n'est pas totalement de notre responsabilité ».

Dont acte...

La **CFDT Finances publiques** a rappelé sa position sur le sujet du PAS : pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple, c'est à dire généraliser la mensualisation en passant de l'année suivante (N+1) à l'année en cours (N) ? Mais cela n'a pas été le choix opéré.

La DGFIP a dit banco au PAS dans la mesure où il s'agissait d'utiliser des techniques qu'elle emploie déjà par ailleurs. En effet, il est impossible de former des agents en une année sur de nouvelles technologies.

La fiche préparatoire remise aux OS indique un certain nombre d'éléments : « L'étude d'urbanisation a révélé qu'**étaient touchés quasiment tous les composants du système d'information fiscal**, hormis la branche foncière, ainsi que les composants assurant la paye ou le versement des pensions des agents de l'État. » ... « Ce calendrier resserré a conduit à un **appel important à l'assistance externe**, mais en gardant toujours un pilotage et un contrôle des développements réalisés par des informaticiens internes »

Selon l'expression du chef de service : « oui, il y aura des plantages, plus particulièrement au niveau de l'identification des contribuables, mais PEZ est déjà prêt, PAY, on va y arriver ».

## L'informatique dans les DOM : rentrez dans le rang , dit la DG !

A l'issue de la création des DiSI en 2011, les emplois et les effectifs informatiques des Départements d'Outre Mer sont demeurés rattachés administrativement aux DRFiP concernées, qu'il s'agisse des ESI (Fort-de-France à la Martinique, Saint-Denis à La Réunion) ou des équipes locales CiD et SIL (Guadeloupe, Guyane, Mayotte).

Fonctionnellement rattachés à des DiSI métropolitaines depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, les services cités des DOM ont fait l'objet d'un rattachement fonctionnel et administratif à la DiSI Sud Est le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (qui est devenue DiSI Sud Est Outre Mer).

Venus de Martinique et de Guadeloupe, deux informaticiens se sont longuement exprimés quant à ce **nouveau rattachement administratif** des agents de l'informatique des DOM, sans remettre en cause le rattachement fonctionnel précédent. Vu de Métropole, ceci pouvait « sembler un mieux » ainsi que l'a exprimé le chef de service.

Mais les conditions de vie au travail de nos collègues s'apparentent bien peu à ceux de métropole et les spécificités n'ont pas été prises en compte.

C'est ainsi que, pour suivre le mouvement métropolitain, l'assistance téléphonique régionale a été supprimée. Les agents des services d'AT ont été reversés en Cellule Informatique Départementale (qui de 12 agents est passée à 20). Toutefois, en raison du décalage horaire de 6h avec la métropole, une permanence téléphonique locale a été créée et est tenue pas les agents de la CiD...

Les moyens alloués à la CiD n'ont pas suivi et la CiD de Martinique ne dispose que de 2 véhicules effectifs. Aussi, leur nouveau directeur leur a demandé d'utiliser leur véhicule personnel (ce qui ne peut être imposé) et de se doter d'une assurance adaptée à l'utilisation travail restant à la charge des agents. Or, le complément de rémunération pour cause de vie chère perçue par les agents des DOM est bien de ...vie chère ! Les véhicules et les assurances de base associées représentent un surcoût très significatif.

De plus, les îliens sont répartis sur plusieurs territoires qu'il est impossible d'atteindre autrement qu'en bateau ou en avion. Cela signifie qu'un déplacement est très coûteux pour les agents qui ne peuvent rentrer chez eux chaque soir.

Et que penser d'un dialogue social « local » éloigné de plusieurs milliers de kilomètres ?

Pour la direction générale, le rattachement apporte une meilleure gestion des emplois au niveau des ressources humaines. D'autre part, la dotation globale de fonctionnement a été augmentée et le budget du CHSCT spécial propre à la DiSI SEOM a été avancé pour prendre en compte l'augmentation de l'effectif d'agents au 1<sup>er</sup> janvier.

Pour les organisations syndicales, là aussi les agents n'ont **pas été suffisamment associés à la démarche**.

A la demande de la **CFDT Finances publiques**, le chef de service précise que Mayotte est dotée d'une particularité salariale.

## Hébergement : quel devenir pour les agents et les emplois indirects impactés ?

De 48 sites d'hébergement en 2011 (10 000m<sup>2</sup>), la DGFIP est passée à 21 sites utilisés fin 2017 (5 700m<sup>2</sup>). La réorganisation a permis une réinternalisation intégrale de l'hébergement informatique à la DGFIP.

Une étude a conduit à établir une cible de 10 à 11 sites d'hébergement à l'horizon de 10 ans, c'est-à-dire en 2022. Parmi ces sites, 5 sont des sites DGFIP (SPS, ESI de Noisiel, ESI de

Nevers, ESI de Tours, ESI de Metz). En complément, deux salles hébergeant les points d'interconnexion du réseau interministériel de l'État (RIE) seront également conservées dans les ESI de Lille (salle Kennedy) et Marseille (salle Landier).

Devant l'insistance des OS, la direction générale promet une fiche « qui, où, quand » lors d'un prochain groupe de travail. La **CFDT Finances publiques** relève qu'aucun n'est prévu au 1<sup>er</sup> semestre 2018 !

## Hyperconcentration de l'assistance informatique « grâce » au PAR !

Le Parcours d'Assistance Rénové est l'appellation par laquelle la DG entend déporter l'assistance aux utilisateurs sur...les utilisateurs eux mêmes. Autrement dit, comment les utilisateurs devront apprendre à se débrouiller pour se dépanner afin de ne plus faire appel aux assistants téléphoniques et utiliser le formuel en cas d'absolue nécessité...

D'ici le mois prochain (mars 2018), la généralisation du PAR aura touché 9 AT sur les 15 existantes : il restera à mettre en œuvre le PAR pour les AT Toscane, Ordonnateurs et Tiers déclarants, tournées vers des utilisateurs externes.

Ceci permet de réorganiser une nouvelle fois les AT en 4 domaines :

- AT Métiers du part : Part, Notaires, Amendes, Cadastre, Publicité foncière ;
- AT Métiers du pro : Pro, Toscane, Contrôle fiscal et contentieux, Tiers déclarants ;
- AT Métiers de direction : Support direction, Services centraux, Intranet ;
- AT Métiers de la gestion publique : Trésoreries, Ordonnateurs, Gestion publique et établissements publics nationaux.

Pour la **CFDT Finances publiques**, pour les métiers du part, cela revient à concentrer des carpes et des lapins, tant les domaines associés sont divers. Pourquoi le domaine « amendes » ne fait pas partie de celui de l'AT gestion publique ? Et les domaines « notaire, cadastre et PF » ont chacun un environnement de travail très spécifique.

Pour la **CFDT Finances publiques**, l'hyperconcentration aura pour conséquence immédiate une forte perte de compétence. Les dépannages non résolus arriveront in fine dans les CiD qui n'ont pas la possibilité de dépanner à distance car ils n'ont pas accès aux fiches du PAR ...puisqu'ils ne sont pas dans le même domaine de compétences... D'autre part, il faudrait apporter une attention toute particulière à la mise à jour des fiches de la Foire Aux Questions.

Comme la DG s'y était engagée à la demande de la **CFDT Finances publiques**, les agents impactés reçoivent un courrier les prévenant de la fermeture de leur atelier 6 mois avant. En cas de perte de la prime informatique, ils obtiennent une indemnité d'accompagnement à la mobilité.

Mais, pour la **CFDT Finances publiques**, cette réorganisation reste destinée à masquer les chaises qui n'auront pas été remplacées.

## L'éditique : les succès de Clic'ESI

La volumétrie des demandes d'impression intervenant par l'intermédiaire du bouton Clic'ESI ne cesse de croître : elle a triplé durant l'année 2017 passant à plus de 3,5 millions de plis.

Au déploiement de Clic'ESI, la production était assurée par les ateliers éditiques de Limoges et de Lille. Pour faire face à la volumétrie, les ateliers éditiques de Strasbourg et de Paris-Montreuil, disposant des mêmes équipements, sont venus compléter ce dispositif. L'atelier de Poitiers est également amené à intervenir ponctuellement (matériel servant à la qualification).

Mais au-delà de 30 000 plis/jour, il est nécessaire de passer à un dispositif industriel de production. Ainsi que le précise la fiche préparatoire au GT, compte tenu des spécificités des productions, la production Clic'ESI est au démarrage scindée en deux :

- les courriers « simples » sont produits sur des équipements industriels (impression et mise sous enveloppe à partir de bobines) au sein d'un atelier industriel ;
- les courriers avec TIP (avis de sommes à payer sur rôle), soit 5 % de la production actuelle, sont maintenus au sein d'un atelier semi-industriel.

La production est confiée :

- à l'ESI de Strasbourg, sur ses équipements de type industriel, pour les courriers «simples»
- pour les courriers avec TIP, à l'ESI de Limoges, qui en assure actuellement la production.

L'atelier de Poitiers sera également en capacité d'intervenir en tant que back-up ou de pics de volumétrie très importants.

L'ESI de Limoges restera également le point d'entrée des directions (avec le bureau SI-2A) pour les travaux de validation des avis de sommes à payer sur rôle. Il assurera les liens avec le centre de qualification EIFI, les centres d'encaissement et parfois les éditeurs.

Pour la **CFDT Finances publiques**, il s'agit bien là d'un sujet encore une fois mettant en avant le côté purement technique. Mais quid du sort réservé aux agents ? Dans quelle mission pourront-ils être reversés ?

### 3E : enfin un outil de GPEC mais avec quelle finalité ?

Développé par l'établissement de Clermont Ferrand, l'outil, écrit en PHP, sera maintenu par Montreuil. Il s'agit d'un répertoire des compétences de chaque agent des services informatiques. Déclaré à la CNIL car comportant des informations personnelles, il contient des données sensibles. C'est pourquoi, l'application est utilisée par le DGSSI (administrateur), les chefs de bureau du SSI (consultation et mise à jour des missions et des compétences techniques), les équipes des DISI (mise à jour des effectifs) et les responsables d'ESI (consultation et mise à jour des missions et des compétences techniques).

Chaque agent pourra demander à accéder à ses données le concernant. Une copie d'écran lui sera donnée par son service RH.

Depuis de nombreuses années, la **CFDT Finances publiques** réclame la mise en place d'une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les services informatiques.

Mais la question se pose : le RESI connaît-il tous ses agents pour en décliner les compétences ? Les chefs de service auront certainement un rôle à jouer lors de l'entretien professionnel...

En tout état de cause, la **CFDT Finances publiques** sera très vigilante pour que l'application ne soit pas utilisée dans un autre but.

### Inspecteur principal : une ouverture pour les informaticiens !

Une 6ème option informatique est accessible à l'épreuve écrite d'admissibilité au concours d'IP de 2019.

La **CFDT Finances publiques** réclame une épreuve informatique dans tous les concours et examens. Et à quand une véritable reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) ?

## Les nouvelles règles d'affectation dans la sphère informatique

Suite aux décisions imposées par le directeur général en octobre, des précisions s'avèrent utiles pour les informaticiens.

La DG propose que, dans le futur dispositif, les agents informaticiens soient affectés au niveau national à la DiSI, au département et à la qualification. Le reste est du ressort du local (CAPL si plusieurs ESI dans le département ou bien choix du RESI). La DiSI Est a été désignée pour participer à la préfiguration organisée en 2019.

La **CFDT Finances publiques** fait remarquer que, pour des départements dans lesquels se trouvent plusieurs établissements éloignés l'un de l'autre (ex. la Seine et Marne avec Noisiel et Nemours), arriver dans l'un est complètement différent que d'arriver dans l'autre (différences de situation géographique, environnement, missions...)

D'ici le mois de juillet devraient avoir lieu 3 groupes de travail sur le sujet des mutations.

Paris, le 5 février 2018